



## Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Lille. Villeneuve d'Ascq

Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002.

### Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 3 février 2022.

**Etaient présents :**

Anne - Sophie	BOISSEAUX	PNR Avesnois
Déborah	CLOSSET-KOP	CESER Hauts-de-France
Aurore	COLSON	Conseil Régional Hauts-de-France
Alexandre	COUSIN	Conseil Régional Hauts-de-France
Nelly	JANIER - DUBRY	Conseil Régional Hauts-de-France
Anthony	JOUVENEL	Conseil Régional Hauts-de-France
Danièle	PONCHAUX	Conseil Régional Hauts-de-France
Patricia	POUPART	Conseil Régional Hauts-de-France
Claire	SONZOGNI	PNR Caps et Marais d'Opale
Didier	VAN POUCKE	PNR Scarpe-Escaut
Ginette	VERBRUGGHE	CESER Hauts-de-France
Sophie	WAROT – LEMAIRE	PNR Caps et Marais d'Opale
Benoît	WASCAT	PNR Avesnois
Raymond	ZINGRAFF	PNR Scarpe-Escaut

**Etaient excusés :**

Sylvie	CLERC-CUVELIER	PNR Avesnois
Philippe	GAYOT	CESER Hauts-de-France
Philippe	JAECK	Payeur Régional

**Etaient absents :**

Paul - Henry	HANSEN - CATTÀ	Conseil Régional Hauts-de-France
Grégory	LELONG	PNR Scarpe-Escaut
Jean - Michel	TACCOEN	PNR Caps et Marais d'Opale

**Les personnes invitées ne prenant pas part aux votes :**

**Assistaient également à la réunion :**

Yvon	BRUNELLE	Directeur PNR Avesnois
Guislain	CAMBIER	Président PNR Avesnois
François	CHARLET	Directeur PNR Caps et Marais d'Opale
Pascal	DELBECKE	Responsable administratif et financier ENRx
Gérald	DUHAYON	Chargé de projet DD, partenariats et mécénats.
Laurent	MABILLE	Secrétaire général ENRx
Julie	LE NEINDRE	Chargé de projet mise en place du site Internet
Michel	MARCHYLLIE	Directeur général ENRx
Hervé	NAULIN	Représentant du personnel

Cathy	TREMBLAY	Juriste ENRx
Catherine	THIBAUT	Secrétaire de direction ENRx
Patricia	POUPART	Présidente PNR Baie de Somme Picardie maritime

**Etaient également invités et excusés :**

Sylvie	CAPRON	Directrice PNR Oise – Pays de France
Patrice	MARCHAND	Président PNR Oise – Pays de France

**Etaient également invités et absents :**

Isabelle	ZARLENGA	Directrice PNR Scarpe-Escaut
Sébastien	DESANLIS	Directeur PNR Baie de Somme Picardie maritime

Madame Sylvie CLERC-CUVELIER et Monsieur Philippe GAYOT ont respectivement donné pouvoir à Monsieur Benoît WASCAT et à Madame Ginette VERBRUGGHE.

Préalablement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur Anthony JOUVENEL précise les modalités d'organisation de la réunion du Comité syndical de ce jour liées au contexte sanitaire.

Cette réunion s'est déroulée en visioconférence dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de COVID et en vertu de la délibération n°20-1011 du 14 décembre 2020 qui en arrête les modalités d'organisation.

C'est la loi du 10 novembre 2021 qui remet en vigueur les dispositions, fixées par la loi du 24 novembre 2020, relatives à la continuité institutionnelle et aux dispositions dérogatoires pour les collectivités territoriales et de leurs groupements pendant la crise sanitaire, et ce jusqu'au 31 juillet 2022.

La délibération prise par le Comité syndical le 14 décembre 2020 permet, en conséquence, l'organisation de la réunion de ce jour selon les modalités suivantes :

- Identification des participants :

Il est fait usage d'une application informatique permettant la tenue de réunions par visioconférence.

Dans ce cadre, l'identification des participants s'effectue par vidéo, à l'appui d'une connexion sécurisée via un identifiant de connexion indiqué sur la convocation des membres du Comité syndical, convocation par le biais d'un mail à l'adresse indiquée par chacun des élus.

En début de réunion, le président de séance procède à un appel nominal des membres participants, qu'ils assistent à la réunion en étant physiquement présents ou par le biais de l'application de visioconférence et valide la présence des élus. La réunion se déroule via l'outil de vidéoconférence « zoom ».

Le quorum requis est de un tiers des délégués soit sept présents physiquement et/ou en visioconférence.

- Modalités d'enregistrement et de conservation des débats :

L'enregistrement des débats s'effectue de façon automatique par l'application informatique de visioconférence dès que la réunion débute.

- Modalités du scrutin :

Le scrutin est public.

Il sera procédé au vote des délibérations au moyen d'un outil de sondage électronique intégré dans la solution de visio-conférence « zoom » (pour/contre/abstention / ne prend pas part au vote) ou à défaut par l'expression orale du vote par chacun des participants au Comité syndical. Pour chacune des délibérations soumises au vote, chaque membre sera clairement identifié par son email.

Les porteurs de pouvoir exprimeront oralement le sens du vote de l' élu qu'il représente.

Toute délibération qui demanderait un vote à bulletin secret serait reportée à une prochaine réunion du comité syndical en présence des participants.

Suite à ces précisions, Monsieur Anthony JOUVENEL procède à l'appel des délégués.

**Avec quatorze (14) délégués présents et deux (2) procurations, le quorum nécessaire est atteint.**

## **1. Approbation du Compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 13 décembre 2021.**

Il s'agit d'un projet de procès-verbal qui vise à synthétiser la présentation des dossiers ainsi que les différentes interventions.

Ce document est, bien entendu, amendable.

**Le compte rendu est adopté à l'unanimité.**

## **2. Présentation du Bilan social 2020-2021.**

Monsieur le Président évoque ce travail destiné à présenter chaque année les données relatives aux personnels d'ENRx (effectifs, répartitions par âges, sexes, cadres d'emploi, ...).

Monsieur Pascal DELBECKE présente ce bilan réalisé pour 2020 et 2021.

Le Président JOUVENEL souligne la conséquence de l'aboutissement du processus de changement d'employeur vers les Parcs du Nord et du Pas-de-Calais au 1<sup>er</sup> octobre 2021 avec une chute des effectifs ENRx de 92 à 45 et le maintien à ENRx de l'ensemble des agents en détachement et mis en disponibilité, au nombre de quatorze (14), soit presque un tiers de l'effectif global. Ce qui constitue un risque financier à ne pas négliger.

Le Président a évoqué ce sujet lors de la réunion du Comité de pilotage (COFIL) Région – ENRx - 5 PNRx du 1<sup>er</sup> février 2022 et a été pleinement entendu par le Vice-Président Guislain CAMBIER (présent aujourd'hui avec nous en visio).

Le Président JOUVENEL propose d'intégrer ce point, comme un véritable sujet, dans la procédure d'élaboration de la future Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) et dans la procédure de transformation d'ENRx. Il nous restera à fixer le cadre et parallèlement à cela, le Directeur et les équipes réalisent un travail au cas par cas de ces quatorze personnes avec leurs employeurs actuels pour évaluer d'éventuels retours à court, moyen et long termes.

Monsieur le Directeur a commencé à prendre des contacts avec les personnes concernées afin de faire le point sur leur situation, leurs intentions et assurer ainsi une gestion prévisionnelle d'éventuelles retours dans les effectifs d'ENRx.

Madame Ginette VERBRUGGHE demande si les trois CDD figurant dans les effectifs sont sur des missions ponctuelles ou bien ont-ils vocation à se transformer en CDI ?

Par ailleurs, elle s'interroge sur le fait que seulement sept agents de catégorie C ont été en formation en 2021 ?

Monsieur Pascal DELBECKE explique que les CDD correspondent à des emplois ponctuels sur des missions précises avec deux agents en poste au CRRG, l'un sur une mission développée dans le cadre de BLUESTER (Programme Interreg V), projet qui se termine le 30 septembre

2022, l'autre pour la constitution d'une base de données géo-historiques agricoles sur le patrimoine régional est financé sur des conventions (partenariats avec d'autres collectivités). Un autre poste à durée déterminée est occupé par une salariée qui a contribué à la mise en place du nouveau site internet d'ENRx qui vous sera présenté en fin de réunion. Ce sont des postes en CDD sur des missions ponctuelles.

En ce qui concerne les formations, le nombre d'agents en catégorie A affiché a été arrêté avant le transfert des salariés vers les syndicats mixtes des Parcs.

Par ailleurs si nous sommes attentifs à ce que les agents de catégorie C se forment et cherchons régulièrement à les motiver et à les accompagner sur la formation, cela reste un engagement personnel et les formations à leur intention sont plus rares.

### **3. Examen et vote du Budget primitif 2022.**

Monsieur le Président évoque ce Budget primitif 2022 qui s'inscrit dans une année de transition avec la fin de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) avec la Région en fin d'année 2022 et une projection dans l'avenir avec l'objectif 2023 pour la finalisation du projet (missions et véhicule juridique).

Afin que cette évolution financière et programmatique soit lisible, ce Budget Primitif est présenté accompagné du programme prévisionnel d'activités 2022 et forme un tout cohérent avec le schéma d'organisation de l'équipe technique d'ENRx.

Trois documents mis en parallèle dans un effort de lisibilité.

Monsieur Pascal DELBECKE présente le Budget primitif 2022. Il précise que c'est le premier Budget primitif depuis la réorganisation (changement d'employeur) de 2021.

Il rappelle en introduction que la participation financière de 300 000 € du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer au fonctionnement des trois Parcs naturels régionaux leur est désormais directement versée.

Le budget primitif total 2022 s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 2 510 698,03 €.

#### **1) Le budget général :**

Pour assurer les engagements budgétaires 2022 et assurer la nouvelle phase d'évolution des missions et de l'organisation, ce budget a été conçu conjointement avec le programme prévisionnel d'activités 2022.

Les différents services présentés dans ce budget sont le reflet des missions d'ENRx qui y sont présentées, à savoir :

- ENRx au service des politiques de la Région Hauts-de France,
- ENRx au service des collectivités des territoires ruraux et des espaces ruraux des collectivités,
- ENRx et sa mission C.R.R.G. au service de la connaissance, de la conservation, de la gestion et de la valorisation du patrimoine génétique régional des Hauts-de-France,
- ENRx, son évolution, son nouveau « projet d'entreprise »,
- ENRx, son fonctionnement institutionnel, son organisation et sa gestion.

Il convient de distinguer à l'intérieur du budget général le budget de fonctionnement/charges à caractère général et le budget des charges de personnel et des frais assimilés :

□ Le budget de fonctionnement/charges à caractère général :

Il s'établit à hauteur de 661 080,57 € et représente 27,84 % du budget général. Il est présenté sous forme d'une organisation en pôles de compétences pour l'équipe.

Les budgets proposés se répartissent de la manière suivante :

- 1) Direction Générale : 4 500 €,
- 2) Administration et gestion des ressources : 324 286,97 €,
- 3) Appui juridique et commande publique : 8 000 €,
- 4) Education – Partenariats – Mécénat : 41 000 €,
- 5) Plantons le Décor et actions associées : 30 000 €,
- 6) Communication : 65 500 €,
- 7) C.R.R.G. : 187 793,60 €.

□ Le budget des charges de personnel et des frais assimilés :

Il s'établit à hauteur de 1 713 196,84 € et représente 72,16 % du budget général.

Les budgets proposés se répartissent de la manière suivante :

- 1) Direction Générale : 313 143,48 €,
- 2) Administration et gestion des ressources : 304 317 ,87 €,
- 3) Appui juridique et commande publique : 101 932,86 €,
- 4) Education – Partenariats – Mécénat : 222 803,81 €,
- 5) Plantons le Décor et actions associées : 153 439,16 €,
- 6) Communication : 98 083,14 €,
- 7) C.R.R.G. : 519 476,52 €.

□ Les recettes :

1) Le Conseil Régional :

Conformément à l'avenant n° 2 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO), le Conseil Régional versera une participation statutaire annuelle contribuant à son administration et à son fonctionnement courant de 2 290 900 €.

2) Les Départements :

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais participera au fonctionnement des activités du Centre Régional de Ressources Génétiques à hauteur de 10 367,00 €.

Le Conseil Départemental du Nord participera au fonctionnement des activités du Centre Régional de Ressources Génétiques et de l'opération « Planter dans la cour du collège » à hauteur cumulée de 25 000,00 €.

3) Les autres produits :

Ces recettes sont estimées à 2 000,00 € et sont constituées par les recettes perçues par la Régie instituée par le Syndicat Mixte pour la vente des produits et prestations fournies par le C.R.R.G.

#### 4) Remboursements sur les autres charges sociales :

Ces recettes sont estimées à 16 057,60 € et sont constituées par la participation des salariés au titre des chèques-repas.

#### 5) Autres organismes publics :

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale remboursera les salaires et charges d'un agent ENRx mis à disposition au PNR du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 mars 2022.

Cette charge salariale est estimée à 29 952,81 €

### **2) Le budget : opérations programmées :**

Il est établi à hauteur de 136 420,62 € sur la base des financements acquis à ce jour et intégrera les recettes et les dépenses complémentaires lors du budget supplémentaire (B.S.) et des décisions modificatives (D.M.).

Les opérations programmées proposées se répartissent de la manière suivante :

#### 2.1 Mécénat « DECATHLON » : 20 000 €.

Ce don servira à des projets de boisements ou des actions liées à la biodiversité dans le cadre du projet « MECENATURE » et associé à l'opération « 100 000 arbres pour demain ».

#### 2.2 Mécénat « EQIOM » : 16 103,17 €.

Il s'agit d'un acteur économique (cimentier) situé sur les territoires de Dannes-Camiers-Lumbres (Pas-de-Calais).

Ce don servira à des projets de boisements ou des actions liées à la biodiversité dans le cadre du projet « MECENATURE ».

#### 2.3 Mécénat « Voix du Nord » : 38 074 €.

Il s'agit d'un mécénat avec le Fond de dotation de la Voix du Nord accès sur l'opération « 100 000 arbres pour demain ».

Ce don servira à accompagner la réalisation de projets de reforestation dans le cadre du projet « MECENATURE ».

#### 2.4 « B.L.U.E.S.T.E.R. » : 27 243,45 €.

Financé par l'Europe (programme Interreg V) à hauteur de 50 %, ce programme propose aux entreprises détentrices de bovins de race Bleue Mixte de les soutenir afin de maintenir, voire de développer des voies de diversification.

Ce programme, démarré le 1<sup>er</sup> octobre 2018 et financé par l'Europe à hauteur de 50 %, se terminera fin 2022.

#### 2.5 Métropole Européenne de Lille : 25 000,00 €.

L'objectif de ce partenariat pluriannuel (dans le cadre d'une coopération public-public) est la gestion et l'entretien des espaces naturels métropolitains tout en valorisant les ressources génétiques agricoles locales.

Cette coopération s'inscrit dans la « stratégie de la politique Espaces Naturels » de la MEL et permet de :

- renforcer la valorisation des espaces naturels par l'éco-pastoralisme avec des animaux de races locales,
- soutenir et valoriser les filières locales liées au patrimoine génétique,
- développer les productions et élevages identitaires du territoire de la MEL.

#### 2.6 Communauté Urbaine de Dunkerque : 10 000,00 €.

L'objectif de ce partenariat pluriannuel (dans le cadre d'une coopération public-public) est la gestion et l'entretien des espaces naturels pour le maintien de la biodiversité et des paysages ouverts, tout en valorisant les ressources génétiques agricoles locales.

Cette coopération s'inscrit dans la « stratégie de la politique Espaces Naturels », le Plan Air Climat Energie Territorial et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal habitat-déplacements et permet de :

- renforcer la valorisation des espaces naturels par l'éco-pastoralisme avec des animaux de races locales,
- soutenir et valoriser les filières locales liées au patrimoine génétique,
- développer les productions et élevages identitaires du territoire de la CUD.

**En conclusion, la balance générale du Budget Primitif 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes :**

**- En section de fonctionnement (général et opérations programmées) : 2 510 698,03 €**

Le Président JOUVENEL remercie pour cette présentation limpide et lisible, et souligne l'exercice réalisé.

Il invite les délégués au Comité syndical à se prononcer sur ce Budget Primitif 2022.

**Le Budget Primitif 2022 est adopté à l'unanimité (0 « contre », 0 « abstention », 0 « ne prend pas part au vote »).**

#### **4. Attribution de la subvention annuelle 2022 au Comité des œuvres sociales.**

Monsieur le Président propose d'attribuer la subvention annuelle au Comité des Œuvres Sociales.

Il s'agit d'une avance sur la subvention 2022, conformément aux modalités fixées dans la convention triennale passée avec l'association.

Cette subvention est en baisse car elle est indexée sur la masse salariale elle-même réduite compte-tenu du départ des agents vers les Parcs.

**La délibération proposée pour accorder la subvention 2022 au Comité des œuvres sociales (COS) est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Hervé NAULIN, représentant du personnel, et au nom du Président du COS, souhaite avant tout remercier le Président et l'ensemble du Comité syndical d'ENRx pour le vote de la subvention 2022 en faveur du Comité des œuvres sociales (COS).

#### **5. Présentation du programme d'activités pour l'année 2022.**

Le Président JOUVENEL propose de passer à la présentation du Programme prévisionnel d'activités 2022. Il introduit cette présentation en rappelant que ce dernier tient compte des

débats tenus lors du dernier Comité syndical du 13 décembre 2021, des discussions avec les membres du Bureau ENRx du 17 janvier 2022. Sur la forme, il a été complété à la demande des services de la Région afin de mettre en avant le rôle d'ENRx en tant qu'acteur public régional. Il ouvre une perspective sur ce que pourrait être 2023. Avec 2022, nous entrons dans une année de transition au cours de laquelle :

- le nouveau projet d'ENRx devra être finalisé,
- une gouvernance organisée à partir de nos partenariats,
- une CPO élaborée dans le même temps que celles des cinq Parcs des Hauts-de-France pour la période 2023-2026 avec l'idée, proposée à Guislain CAMBIER lors du COPIL du 1<sup>er</sup> février, qu'il y ait dans chacune des six CPO un tronc commun afin d'assurer un croisement des missions des Parcs et d'ENRx avec les priorités régionales.

Le président indique sa volonté d'inviter aux Comités syndicaux d'ENRx (comme ce jour) les Présidentes/Présidents des cinq parcs naturels régionaux, et les Directeurs/Directrices afin qu'ils puissent participer à nos échanges.

Le Président JOUVENEL propose au Directeur de procéder à la présentation du Programme prévisionnel d'activités avant de revenir ensuite sur les autres actualités.

Monsieur Michel MARCHYLLIE présente le programme d'activité 2022 accompagné du détail de l'organisation de l'équipe pour clarifier qui fait quoi.

Ces deux documents ont été élaborés dans le cadre de l'année de transition 2022.

Le document présent dans le dossier est organisée autour de trois chapitres afin d'assurer sa lisibilité :

- 1 - ENRx, acteur public régional :
  - ENRx au service des politiques régionales, au sens large,
  - ENRx au service des collectivités des territoires ruraux ... et des espaces ruraux des collectivités, qui annonce les prochaines missions,
  - ENRx et sa mission Centre régional de ressources génétiques.
- 2 - 2022 pour préparer l'avenir :
  - Chantier d'évolution d'Espaces Naturels Régionaux,
- 3 - Gouvernance pour agir et conforter l'action :
  - Fonctionnement institutionnel, organisation, gestion et administration.  
Avec des recherches et le développement de partenariats et de financements complémentaires, notamment européens avec la sortie des nouveaux programmes en 2022.

Avec la présentation de ce programme d'activité, de l'organigramme détaillé et du BP 2022, nous avons les trois dimensions de l'activité d'ENRx : les actions, les ressources humaines et le budget.

Le Président JOUVENEL remercie l'assemblée de la validation de ce programme prévisionnel d'activités 2022.

## **6. Avis préalable relatif aux modifications statutaires envisagées dans le cadre de l'évolution d'ENRx.**

Monsieur Anthony JOUVENEL rappelle que chacune des réunions du Comité syndical et du Bureau est l'occasion de faire un point d'avancement du chantier d'évolution d'ENRx à la fois sur les missions et sur le choix du véhicule juridique le plus pertinent.

Les travaux menés avec le cabinet de Maître François BENECH - Avocat et le calendrier présenté lors de la réunion du Comité syndical du 13 décembre, nous amènent à entrer dans une phase plus opérationnelle en émettant un avis sur :

- l'engagement de la procédure de modification des statuts du Syndicat mixte en concertation avec l'ensemble de ses membres,
- l'autorisation de la poursuite des opérations préparatoires et de la concertation avec les partenaires publics et privés pressentis pour intégrer la structure à venir de manière assez rapide afin que les choses soient prêtes au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- la poursuite de la collaboration technique engagée avec le cabinet de Maître BENECH,

Il s'agit d'une délibération de principe qui permet de donner un coup d'envoi officiel au chantier statutaire.

Elle n'arrête rien aujourd'hui mais nous permet d'avancer dans un cadre partagé.

En réponse à une question de Madame Ginette VERBRUGGHE, le Président précise que la proposition de modification des statuts et le projet d'évolution des missions d'ENRx sera soumise au Comité syndical sur proposition du Bureau qui se réunira à cet effet en mars.

**La délibération proposée pour l'engagement de la procédure de modification des statuts du Syndicat mixte est adoptée à l'unanimité.**

## 7. Point d'étape sur l'évolution des missions d'ENRx.

Monsieur le Président évoque les évolutions intervenues depuis la dernière réunion du Comité syndical du 13 décembre.

- le 17 janvier : un COPIL interne « conduite du changement » pour l'information des élus du personnel et l'envoi à l'ensemble des salariés d'un nouveau numéro de la lettre interne « Avenir » pour continuer à les informer,
- Par ailleurs, Monsieur le Président informe l'assemblée de son souhait d'une série de rencontres avec les vice-présidences de la Région :  
Le 20 janvier, un rendez-vous avec Véronique TEINTELIER, Vice-Présidente de la Région en charge de la biodiversité et Jean-Michel TACCOEN Conseiller régional délégué à l'eau, à la forêt et à la préfiguration de l'Agence Régionale de la Biodiversité afin de leur présenter les évolutions en cours et d'évoquer avec eux les modalités d'un "hébergement" de la future Agence Régionale de la Biodiversité au sein d'ENRx, cette proposition constitue une nouveauté qui date d'un mois.  
L'ARB doit être mise sur pied dans notre région et l'idée qu'elle soit hébergée par ENRx est avancée.  
Monsieur le Président souligne ce signe, comme prometteur et plein d'avenir si les idées sont précisées et intelligemment posées, notamment quant à la notion « d'hébergement ». C'est une ambition que nous pourrions partager.
- des échanges techniques avec Maître François BENECH pour approfondir les modalités d'évolution d'ENRx vers un véhicule juridique adapté à la mise en œuvre des missions redéfinies à l'échelle du territoire de la région des Hauts-de-France (interrogations sur GIP, EPCE, ... ?). Il devra nous rendre une copie plus approfondie.
- le 1er février, un COPIL Région/5 Parcs/ENRx dédié au bilan de la démarche de changement d'employeur, aux perspectives régionales quant aux prochaines CPO des Parcs et d'ENRx et à l'avancement de l'évolution d'ENRx avec l'hypothèse avancée par la Région et l'Etat du portage de la future ARB sur la base d'une contractualisation spécifique associée.  
Ce n'est pas quelque chose qui viendrait se substituer à nos missions ENRx mais plutôt en complément et en dialogue avec ENRx.  
Cela pose alors la question liée à la gouvernance, aux financements, aux personnels, ...

Parallèlement, des COTEC Région/ENRx se sont poursuivis les 4, 25 et 31 janvier et un rendez-vous de la Direction d'ENRx avec la DREAL Hauts-de-France et l'Office Français de la Biodiversité a eu lieu le 2 février afin d'approfondir les conditions de l'hypothèse ARB et d'éclairer davantage le sujet.

Monsieur Michel MARCHYLLIE explique qu'il existe depuis une dizaine d'années un Observatoire régional de la biodiversité (ORB) dont le comité des financeurs est constitué de la DREAL, de la Région, des deux Agences de l'eau et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Cet observatoire est actuellement hébergé par le Conservatoire botanique national de Bailleul avec trois postes de salariés.

L'ARB envisagée intégrerait « l'outil ORB » auquel s'ajouterait un renfort d'ingénierie d'animation complémentaire équivalent à deux postes.

La négociation est en cours pour la mise en place de la future ARB début 2023.

Il est en conséquence nécessaire de réfléchir à la concordance des temps du calendrier de l'évolution d'ENRx et de celui de la mise en place de cette ARB.

Le Comité régional de la biodiversité actuellement existant serait un des organes de la gouvernance de l'agence. ENRx en est déjà membre.

La Région s'inspire actuellement de l'ARB existante en Ile de France pour construire la mise en place et un fonctionnement en Hauts-de-France sur une base contractuelle.

ENRx a été destinataire d'une note technique cette semaine permettant de disposer de quelques éléments de cadrage, note technique de la DREAL, la Région et l'OFB.

Monsieur le Président accueille cette hypothèse comme une belle opportunité pour ENRx et pour la région. Un échange est maintenant nécessaire avec le Bureau d'ENRx.

Madame Ginette VERBRUGGHE s'interroge sur le délai de création début 2023.

Monsieur Michel MARCHYLLIE précise qu'il s'agit effectivement de l'objectif final d'atterrissage mais que le maximum des travaux doit être réalisé avant l'été, les procédures purement administratives pourront, quant à elles, être effectuées en fin d'année 2022.

Monsieur Didier VAN POUCKE s'interroge sur le fait qu'ENRx pourrait ainsi regrouper l'ensemble des questions relatives à la biodiversité, l'ensemble des données partagées ?

Monsieur le Président explique qu'ENRx serait affiché comme un acteur régional de la biodiversité et qu'il s'agit effectivement de se poser les questions qui permettront de donner du sens à cette organisation.

Monsieur Michel MARCHYLLIE évoque l'animation régionale de cette agence qui devra être assurée par différents acteurs, gestionnaires des espaces naturels et autres producteurs de travaux et d'études relatives à la biodiversité (milieux, espèces invasives, ...).

Il s'agira de permettre une mise en commun des données et des connaissances d'acteurs en action.

Madame Ginette VERBRUGGHE pense, au vu de ce qui vient d'être exposé, qu'il ne s'agit pas seulement d'un hébergement mais davantage d'un partenariat dans lequel ENRx serait acteur. Elle suppose qu'ENRx sera partenaire et acteur.

Monsieur Anthony JOUVENEL pense qu'effectivement un « hébergement simple » pourrait se faire n'importe où et qu'il s'agira d'organiser des relations partenariales, une gouvernance et des actions opérationnelles selon un curseur qui reste à préciser. Quitte à héberger, soyons ambitieux.

Madame Patricia POUPART demande que l'on définisse précisément les missions de ces trois ou quatre agents. En les hébergeant, aurons-nous notre mot à dire ou bien relèveront-ils d'une gouvernance externe ?

Quelle mission développeront-ils sur le territoire et avec quel type de lien avec le futur ENRx et ses missions ?

Il nous faut être vigilant et bien définir le cadre de leur accueil.

Monsieur le Président estime que l'organisation de cette ARB en lien avec ENRx doit être de l'ordre du « bonus » et doit ne rien enlever des missions de fond du futur ENRx.

Il faut effectivement voir comment cela va s'organiser, la notion d'hébergement est une question sémantique que nous sommes en train de creuser avec les partenaires au projet afin de les sonder sur leurs attentes. Il ne faut pas mettre les acteurs de côté mais les associer.

C'est d'ailleurs pour cette raison que Monsieur le Directeur général était hier en réunion à Amiens avec la DREAL Hauts-de-France et l'Office Français de la Biodiversité.

Suite aux différents échanges techniques déjà organisés, Monsieur Michel MARCHYLLIE précise qu'il s'agirait de cinq équivalents temps plein envisagés pour la future ARB.

Par ailleurs, il conviendra de distinguer l'hébergement des autres relations fonctionnelles avec l'ARB.

Nous avons en effet des compétences et une légitimité dans certains domaines qui nous amèneront à les mettre à profit de l'ARB même si nous ne l'hébergeons pas.

Par exemple en ce qui concerne la biodiversité liées aux espèces animales et végétales domestiques et cultivées pour lesquelles ENRx est maître d'ouvrage et à toute légitimité pour mettre en commun ces données.

En ce qui concerne la gouvernance, elle serait spécifique à l'ARB avec une place d'ENRx en tant d'hébergeur et dans la gouvernance de l'ARB.

Lors de la rencontre d'hier à Amiens, la DREAL et l'OFB se sont prononcés favorablement en ce sens.

Nos ambitions sont en résonnance avec ce qu'ils ont envie de faire.

Pour rappel ces quatre ambitions sont, depuis la réunion du Comité syndical du 22 novembre :

- ENRx, en appui des politiques et stratégies régionales Hauts-de-France,
- ENRx, acteur de l'aménagement du territoire, et notamment en appui aux territoires ruraux et aux espaces ruraux des collectivités,
- ENRx, acteur de la préservation du patrimoine génétique régional, animal et végétal, et ses filières associées,
- ENRx, acteur de la préservation de la Biodiversité au titre des relations « Homme-Nature ».

Monsieur Hervé NAULIN salut les avancées présentées et pense également que le projet d'ARB constitue une belle opportunité d'être dans la création de l'ARB au vu des missions, des métiers et des compétences d'ENRx. Il appuie les mêmes préoccupations du Président d'ENRx : la question du rôle d'ENRx dans cette mission ? Quelle gouvernance avec quels moyens complémentaires ?

Il souligne positivement la volonté du Président de communiquer et d'apporter des informations aux salariés en temps réel.

Par ailleurs, il présente, suite aux échanges avec les autres représentants du personnel, des remarques et attentes relatives au projet à construire :

- Nous ne disposons pas encore de retours précis des Parcs naturels régionaux quant aux coopérations envisageables avec eux au sein du futur ENRx,
- Les actions prioritaires que la Région imagine pour ENRx dans le cadre de la future CPO sont encore inconnues,
- Compte-tenu du calendrier contraint, la question de la faisabilité du projet dans les temps se pose et notamment en lien avec la concordance des projets ENRx renouvelé et constitution de l'ARB,
- Nous ne disposons pas d'éléments d'arbitrage sur le choix du futur véhicule juridique : EPCE ? GIP ? ...

Monsieur le Président apporte les éléments de réponse suivants :

- Sur l'état d'avancement de la réflexion s'agissant du véhicule juridique entre ECPE et GIP, aucun arbitrage n'a encore été opéré. Cet arbitrage viendra plus tard.  
Une analyse comparative plus fine est demandée à Maître François BENECH.
  
- Sur les contributions des Parcs au projet d'avenir d'ENRx, trois types d'organisation de coopération inter-Parcs sont proposés et exposés par François CHARLET :
  - Une animation inter-Parcs assurée par la Région sur laquelle nous n'avons pas de contenu précis en termes d'objectifs, de thématiques retenues, de modalités de mise en œuvre, ...,
  - Une animation inter-Parcs entre les cinq Parcs gérée tour à tour chaque année par un Parc. Pour cette année l'animation et le secrétariat de l'inter-parcs sont assurés par le PNR CMO. Cette organisation se veut souple, sans budget, sans moyens humains supplémentaires, sur des opérations-cibles, sur des avis à partager (PAC, FEADER, ...),
  - Une coopération ENRx/Parcs avec une mission pour ENRx portant sur la capitalisation d'expériences ayant trait aux problématiques des territoires ruraux en vue d'en assurer la diffusion pour faciliter l'appropriation de solutions par les acteurs de terrain (cette mission est très attendue par la Région).  
Et d'autres missions en tant que de besoin qui justifieraient la mobilisation de l'ingénierie d'ENRx. Deux exemples actuels ont été donnés, Partons 2.0 et la mission d'ENRx en matière de mécénat.  
C'est une complémentarité qui est attendue et non une superposition des missions d'ENRx et des Parcs au bénéfice de l'ensemble des collectivités de la Région.

Au sujet de la faisabilité du calendrier, le Président JOUVENEL précise que les premiers éléments de cadrage seront envisagés lors du prochain Bureau d'ENRx, début mars et souligne l'ajout d'un COPIL supplémentaire. Ainsi, deux Copils Région/ENRx/Parcs sont prévus en avril et juin 2022.

Le Président souhaite pouvoir en effet disposer des actions prioritaires de la Région dans les meilleurs délais.

## **8. Ressources humaines.**

Deux délibérations sont proposées au vote des membres du Comité syndical :

Monsieur Michel MARCHYLLIE explique que ces tableaux ont été ajustés pour intégrer les évolutions récentes. Ils donnent en conséquence un état exact des agents salariés d'ENRx.

Est annexé à ces tableaux, l'ensemble des fonctions qui s'y rattachent.

- *Tableau des effectifs,*
- *Tableau des quotas,*

**Les délibérations approuvant ces propositions sont adoptées à l'unanimité.**

## **9. Présentation de Mécénature.**

Monsieur le Président annonce sa volonté, quand cela est possible, de faire intervenir des partenaires d'ENRx lors des réunions comités syndicaux. Il accueille Monsieur Laurent MIRA de la Voix du Nord qui vient témoigner de la collaboration engagée avec ENRx en faveur d'opérations de plantations d'arbres en région dans le cadre de Mécénature.

Il a souhaité qu'une présentation du dispositif soit réalisée notamment à l'attention des nouveaux élus.

C'est Monsieur Gérald DUHAYON, chargé des partenariats et du mécénat, qui présente Mécénature :

- Quelques chiffres relatifs à ce dispositif issu, au départ, d'un projet européen.  
Les entreprises de la région figurent parmi les plus généreuses de France. C'est un domaine en pleine croissance.
- Mécénat ou sponsoring ?  
Le sponsoring permet une mise en avant et une visibilité à court terme de l'entreprise alors que le mécénat se développe plus à long terme sur des enjeux de fond et sans retour immédiat en termes de notoriété.
- Ces dispositifs permettent des déductions fiscales.  
Les fonds de dotation créés par un fond privé ou d'entreprise permettent de capitaliser des moyens à distribuer à différentes œuvres.  
Le fond de dotation de la Voix du Nord « 100 000 arbres pour demain » en est un.
- Les contreparties doivent être définies dans la convention attributive et ne peuvent dépasser vingt-cinq pour cent du don.  
Les opérations doivent viser l'intérêt général pour être mécénables.  
Un document reprenant l'ensemble des dispositifs qui peuvent être soutenus par les entreprises est présenté sous forme de fiches-actions.
- Un Comité consultatif du partenariat et du mécénat existe et sera réactivé.
- Nos mécènes récents et actuels : BIC, les Carrières de la vallée heureuse, EQUIOM, Décathlon et 100 000 arbres pour demain sur des opérations diverses : créations de coins de nature, aménagements de sites de sauvegarde des chauves-souris, créations de balades patrimoniales, ....

Monsieur François CHARLET témoigne de l'intérêt pour le territoire du PNR Caps et marais d'Opale de ce type de partenariat.

Madame Patricia POUPART demande comment fonctionne ce dispositif, est-ce ENRx qui démarche les entreprises ?

Monsieur François CHARLET explique qu'il s'agit d'un travail conjoint entre le Parc qui a les contacts avec les entreprises sur le terrain et qui fait remonter vers ENRx les volontés des mécènes locaux et ENRx qui développe la procédure.

ENRx intervient également dans les contacts avec des entreprises. Il existe des mécénats régionaux pour lesquels ENRx sollicite les territoires des Parcs. C'est notamment le cas avec l'opération 100 000 arbres portée par la Voix du Nord.

Monsieur Laurent MIRA évoque l'opération « 100 000 arbres pour demain ». La Voix du Nord a mis en place depuis trois ans et demi une politique Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) autour de trois axes :

- Thématiques journalistiques :
  - Le harcèlement scolaire,
  - L'apprentissage,
  - Le don du sang
- Thématiques plus internes :
  - Utilisation de papier d'impression écoresponsable,
  - Luminaires, véhicules,
- Positionnement de la VDN sur une problématique environnementale et sociétale du territoire :
  - Salon Made in Hauts-de-France,
  - 100 000 arbres pour demain (quatrième édition avec déjà 52 000 arbres plantés).

Pour ce dernier dispositif ENRx a été associé dès le départ car c'est un partenaire déjà connu par VDN, aux compétences techniques reconnues avec un rôle très important dans le déroulement technique de cette opération.

Financement via deux suppléments, en mars et en septembre, sans prise de bénéfices sur ces suppléments sur ce que versent les annonceurs, par ailleurs les particuliers peuvent verser à ce fonds et des entreprises peuvent également s'associer à l'opération, comme par exemple Décathlon par un don direct à ENRx.

L'idée est d'associer le plus grand nombre à cette initiative.

Intégration récente de l'association des entreprises REV'3 qui permet de solliciter de nouveaux partenaires.

Donc ENRx a un rôle fondamental dans cette opération pour garantir le sérieux de la réalisation de l'opération.

Le Président JOUVENEL remercie Monsieur MIRA pour cette présentation enthousiasmante.

Monsieur Alexandre COUSIN remercie pour cette présentation de Mécénature et remercie Monsieur MIRA pour l'opération « 100 000 arbres pour demain » développée dans une logique d'entreprise qui bouge et qui est une opération profonde dont témoigne le journal lui-même dans sa prise en compte de ces enjeux et de la nécessité de planter des arbres.

Toutefois, il exprime son inquiétude sur les opérations de « green washing » qui peuvent se dissimuler derrière du mécénat.

Il cite à titre d'exemple la fondation Mac Donald et l'hôpital d'Arras, choquant lorsqu'on sait que l'obésité est un problème très présent dans ce secteur.

Donc oui au mécénat mais il faut un Comité d'éthique pour choisir et éviter les opérations malhonnêtes.

Le Président est d'accord et pense qu'en l'occurrence la VDN passerait haut la main l'examen d'un Comité d'éthique.

Monsieur Laurent MIRA explique que c'est une préoccupation de la Voix du Nord qui d'ailleurs en travaillant avec l'association des entreprises REV'3 recherche des partenaires ayant les mêmes préoccupations.

Monsieur Michel MARCHYLLIE apporte une information complémentaire à propos de Décathlon qui participe à la fois directement à « 100 000 arbres pour demain » et à Mécénature.

Le Président JOUVENEL libère et remercie de son intervention de Monsieur Laurent MIRA.

## **10. Présentation de la publication dédiée à l'opération Partons 2.0.**

La publication qui vous est présentée aujourd'hui permet de rendre compte de l'opération Partons 2.0 désormais achevée.

Le développement de ce projet INTERREG V France-Wallonie-Flandre sur le territoire de chacun des six lauréats retenus dans le cadre de l'appel à projets lancé par ENRx, est venu faire la démonstration que les projets des territoires ruraux sont pris en compte non seulement au niveau local par les Parcs mais encore par la Région et l'Europe.

Les retours d'expériences exposés ici concernant la valorisation des espaces publics dans les villages et bourgs ruraux de notre région, sont exposés sous forme de témoignages de tous les acteurs concernés, qu'ils soient Maires, Présidents d'associations, usagers et habitants qui auront à cœur de faire vivre sur le terrain la dynamique enclenchée.

Monsieur Hervé NAULIN présente la publication « La valorisation des espaces publics et les Parcs naturels régionaux des Hauts-de-France ».

C'est la deuxième de cette série, la première, en janvier 2021, présentait les retours d'expériences relatifs au changement climatique.

Ce travail dédié à la valorisation des espaces publics en milieu rural a été mené en partenariat avec notamment la Flandre occidentale belge pendant quatre années.

Ce sont six territoires situés dans des Parcs naturels régionaux qui ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets.

Le retour d'expériences contenu dans cette publication est organisé à partir de témoignages des différents acteurs des projets : maires, responsables d'associations, organismes tels que l'ONF, sans oublier les habitants qui occupaient une place prépondérante car les initiatives étaient développées à partir d'une participation citoyenne.

Cette publication a pour objectif la capitalisation, la valorisation et la diffusion d'expériences à partir de réalisations qui intéressent l'ensemble des acteurs ruraux.

La diffusion de cette publication est organisée de la façon suivante :

- 40% des tirages papier à l'attention des institutionnels et des élus,
- 60% des tirages papier largement diffusé aux communes rurales (moins de trois mille cinq cent habitants),
- une diffusion nationale par voie numérique et présence sur le nouveau site Internet d'ENRx.

Les enseignements à tirer de ces projets :

- il existe une attente forte des communes rurales d'être accompagnées sur leurs projets avec une ingénierie qualifiée,
- une bonne appropriation des projets par les habitants à partir d'une animation, réalisée par un bureau d'étude qui témoigne dans cette publication,

Monsieur le Président salut le travail réalisé et souligne l'importance du « faire savoir » car le déploiement des bonnes pratiques à partir de ce type de réalisations fait partie de nos missions.

## **11. Conventions.**

Trois conventions présentées pour adoption :

- Convention annuelle pour arrêter les modalités de mise à disposition de la plate-forme numérique RECOLTE,
- Convention avec les services de l'Etat pour la mise en œuvre de la dématérialisation des actes d'ENRx soumis au contrôle de la Légalité,
- Convention cadre de coopération public-public avec la commune de Hem pour la valorisation des patrimoines (fruitier, légumier et animal) régionaux.

**Les délibérations approuvant ces conventions sont adoptées à l'unanimité.**

## **12. Présentation du nouveau site Internet.**

Madame Julie LE NEINDRE présente les arborescences du nouveau site Internet. Elle précise que le travail de renouvellement du site Internet ENRx est aujourd'hui achevé.

Il était motivé par la nécessité de rafraichir un média déjà ancien et de reconfigurer cet outil à la récente restructuration d'ENRx.

Ce nouveau site internet ENRx est accessible avec l'adresse : [www.enrx.fr](http://www.enrx.fr)

Cette nouvelle version permet également de se mettre en conformité avec les règles d'accessibilité à tous visiteurs et règles de publicité des actes administratifs désormais dématérialisées qui entreront en vigueur en juillet 2022.

Par ailleurs un espace spécifique est dédié aux élus qui pourront y télécharger les documents préparatoires aux réunions des Comités syndicaux.

### 13. Questions diverses.

Calendrier des prochaines réunions Bureaux et Comités syndicaux :

- Proposition d'un Comité syndical ENRx le jeudi 28 avril 2022 de 14h00 à 16h00 à Villeneuve d'Ascq (CRRG) en présence des participants.

Ce Comité syndical se tiendra donc après la tenue d'un COPIL Région/ENRx/PNRx qui aura lieu le 27 avril 2022.

Propositions pour les membres du Bureau, trois dates à réserver :

- 8 mars : en visio de 13h00 à 15h00,
- 21 mars : à Arras en présence des participants de 13h00 à 15h00,
- 1<sup>er</sup> avril : en visio de 13h00 à 14h00,

Ces réunions permettront d'aborder :

- travaux sur l'évolution d'ENRx, et sur les missions statutaires futures d'ENRx,
- travaux liés à des auditions/rencontres avec des partenaires/futurs partenaires : exemples sur ORB/ARB : demande d'audition des services de l'Etat (DREAL) et Office Français de la Biodiversité devant le Bureau.

